

Tableau synoptique spécial

Décision concernant l'approbation de diverses conventions-programmes entre la Confédération et le canton du Valais

Projet du Conseil d'Etat 18.03.2020	Projet de la Commission ATE
Décision concernant l'approbation de diverses conventions-programmes entre la Confédération et le canton du Valais	
<p><i>Le Grand Conseil du canton du Valais</i></p> <p>vu les articles 31 alinéa 3 chiffre 2, et 42 alinéa 4 de la Constitution cantonale; vu l'article 45 alinéa 2 de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs du 28 mars 1996 (LOCRP); vu l'article 30bis de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton du 24 juin 1980 (LGCAF); vu la loi concernant la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération, le canton et les communes du 16 juin 2010; sur la proposition du Conseil d'Etat,</p> <p><i>décide:</i></p>	
I.	
Art. 1 <p>¹ La convention-programme 2020 - 2024 entre la Confédération suisse et le canton du Valais concernant les ouvrages de protection - forêts, ainsi que les dépenses brutes correspondantes à charge du canton par 52'696'597 francs, sont approuvées.</p>	
Art. 2 <p>¹ La convention-programme 2020 - 2024 entre la Confédération suisse et le canton du Valais concernant les forêts, ainsi que les dépenses brutes correspondantes à charge du canton par 113'830'840 francs, sont approuvées.</p>	
Art. 3	

Projet du Conseil d'Etat 18.03.2020	Projet de la Commission ATE
<p>¹ La convention-programme 2020 - 2024 entre la Confédération suisse et le canton du Valais concernant les ouvrages de protection - eaux, ainsi que les dépenses brutes correspondantes à charge du canton par 39'846'000 francs, sont approuvées.</p>	
<p>Art. 4</p> <p>¹ La convention-programme 2020 - 2024 entre la Confédération suisse et le canton du Valais concernant le paysage, ainsi que les dépenses brutes correspondantes à charge du canton par 19'509'420 francs, sont approuvées.</p>	
<p>Art. 5</p> <p>¹ La convention-programme 2020 - 2024 entre la Confédération suisse et le canton du Valais concernant la nature, ainsi que les dépenses brutes correspondantes à charge du canton par 23'878'019 francs, sont approuvées.</p>	
<p>Art. 6</p> <p>¹ La présente décision d'approbation a valeur de crédit-cadre pour les dépenses mentionnées aux articles précédents.</p>	
<p>II.</p>	
<p><i>Aucune modification d'autres actes.</i></p>	
<p>III.</p>	
<p><i>Aucune abrogation d'autres actes.</i></p>	
<p>IV.</p>	
<p>La présente décision portant sur des dépenses ordinaires n'est pas soumise au référendum facultatif et entre en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020.</p>	
<p>Sion, le</p> <p>Le président du Grand Conseil: Gilles Martin</p>	

Projet du Conseil d'Etat 18.03.2020	Projet de la Commission ATE
Le chef du Service parlementaire: Claude Baumann	